

Depuis 2006, notre association a pour objet la diffusion et la médiation de la culture architecturale, de l'urbanisme et du paysage. Nos actions sont aussi variées que les supports et notre imagination le permettent, et notre mobilisation rend accessibles à tous les publics des projets enrichissants et décroissant. En soutenant la Maison de l'architecture de Lorraine, chaque adhérent contribue à la valorisation d'approches aussi artistiques que pratiques, aussi pédagogiques que divertissantes.



Affiche du FFA 22 © Philippe Tytgat

Le festival du film d'architecture

Tous les ans, l'évènement phare de la MA Lorraine rassemble, sur trois à cinq jours, une sélection de projets audiovisuels en lien avec l'architecture : films d'auteur, documentaires, animations, courts-métrages et même sorties en salles. Le festival est l'occasion de rencontres, conférences et débats autour des thématiques multiples des visionnages proposés. En 2022, le ciné-concert donné par Mathias Delplanque autour du film *Le Roi et l'Oiseau* de Paul Grimault a marqué les esprits !

Les expositions

Démonstratives, illustratives ou artistiques, les expositions sont l'occasion d'explorer les nombreuses facettes de la culture architecturale. Maquettes, photographies, œuvres plastiques, installations, etc. témoignent des convergences créatives entre les disciplines et entre les sensibilités. Entre 2021 et 2022, la Maison de l'architecture de Lorraine a notamment participé à l'itinérance de l'exposition *Frugalité créative* en Allemagne et dans le Grand Est. Et chaque année, elle est co-organisatrice et co-commissaire de projets artistiques avec l'école de Condé, les villes de Metz et Nancy, des musées.



Exposition *ex)tensions* de Birgit Mollemer, 2022, coproduction école de Condé / Maison de l'architecture de Lorraine

Les apéros-confs

Organisés entre Metz et Nancy, ces rendez-vous mensuels donnent la parole à un intervenant autour d'une thématique en lien avec l'architecture. Du réemploi à la bande dessinée, la curiosité et les échanges se partagent autour d'un verre. En 2023, nous parlerons photographie et scénographie !

Les ateliers

Instructifs et ludiques, ils égrènent notre programmation annuelle et accompagnent nos évènements majeurs. Entre le jeu et l'explication, la technique et la créativité, les ateliers mettent en valeur les différentes pratiques dans et autour de l'architecture.

Les éditions

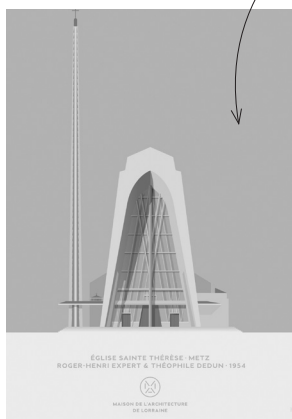
Notre MA ne manque pas d'idées pour ses projets éditoriaux. Les *Repères urbains, architecturaux et paysagers* sont des itinéraires qui mettent en valeur des bâtiments sélectionnés, expliqués et illustrés par un photographe d'architecture, à travers son regard et sa culture. Saint-Dié-des-Vosges, les rives de Meurthe, la voie ferrée Nancy-Metz-Luxembourg, ou plus récemment Longwy et la vallée de la Fensch font partie des dépliants soignés et gratuits qui ouvrent l'esprit à des balades culturelles et didactiques.



Apéro-conf de Julian Pierre, 2023

Les affiches

Avec sa collection de dix-sept 40 x 60 cm accumulés au fil des ans, ce projet complété année après année s'étoffe et rend hommage à des édifices lorrains illustres ou plus confidentiels, surtout modernes et parfois patrimoniaux, toujours audacieux et même historiques, qui façonnent notre paysage et dont nous ne nous rendons pas toujours compte. La collection est également déclinée au format carte postale, à acheter sur demande (communication@maisonde-larchi-lorraine.com ou 03 83 17 17 23), ou sur Achetez Grand Nancy : <https://bit.ly/3jnKUGH>.



Église sainte Thérèse à Metz, par Roger-Henri Expert et Théophile Dedun © Philippe Tytgat

Les Rencontres européennes de l'architecture

À l'initiative des trois Maisons de l'architecture du Grand Est, cet évènement annuel met à l'honneur un pays de l'Union européenne, son patrimoine et ses architectes certes, mais également sa culture. Il est l'occasion de mettre en avant des pratiques architecturales différentes et toujours passionnantes. Expositions, conférences et tables rondes ponctuent ces deux journées qui traversent les frontières et les pratiques. Le pays mis à l'honneur en 2023 est la Pologne !

www.maisondelarchi-lorraine.com

Bulletin d'adhésion à remplir et à transmettre avec votre cotisation

Je soussigné(e)
souhaite adhérer à la maison de l'architecture de Lorraine pour l'année civile 2023.

Profession & structure :
Adresse postale :

Téléphone :
Adresse e-mail :

Je souhaite recevoir la lettre d'information de la MA Lorraine : OUI NON

Ces informations sont traitées dans le respect du RGPD. La Maison de l'architecture de Lorraine s'engage à ne transmettre aucune donnée d'ordre privé à des tiers et à ne pas faire d'usage commercial des informations recueillies.

RIB : IBAN - FR76 1470 7000 2002 0192 8150 650 • Banque Pop. Lorraine Champagne • BIC - CCBPFRPPMTZ

Choix de la cotisation

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur : | ... € | Après déduction d'impôts* |
| Professionnel, institution, association selon barème ci-dessous : | | ↓ |
| <input type="checkbox"/> Budget annuel de la structure ≤ 100 000€ | 50 € | 20 € |
| <input type="checkbox"/> Budget annuel de la structure 100 000€ ≤ B ≤ 300 000 € | 100 € | 40 € |
| <input type="checkbox"/> Budget annuel de la structure > 300 000€ | 250 € | 100 € |
| <input type="checkbox"/> Adhésion individuelle : | 15 € | 5,10 € |
| <input type="checkbox"/> Étudiant / jeune -25 ans / chômeur / retraité : | 5 € | 1,70 € |

La cotisation est à retourner soit par chèque à l'ordre de la maison de l'architecture de Lorraine, soit par virement bancaire (voir IBAN ci-dessous). Pour obtenir un reçu, merci de nous indiquer une adresse électronique et de cocher cette case :

Signature :

* Association reconnue d'intérêt général, ouvrant droit à une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66% du montant du don pour les particuliers, dans la limite de 20% du revenu imposable (art. 200 du CGI) et à une réduction de l'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don, dans la limite d'un plafond de 0,5% du chiffre d'affaire annuel.